REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres				
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum	
85	85	44	43	

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Date de convocation du Comité Syndical 04 décembre 2024

Le 11 décembre 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente Marcel Passelaigue d'Effiat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Date d'affichage de la convocation au siège 04 décembre 2024

> Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Frédérick MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44

Nombre de suffrages exprimés : 46 Nombre de délégués ayant voté pour : 46 Nombre de délégués ayant voté contre : 0 Nombre de délégués s'étant abstenu : 0 Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans: ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, PELLETIER Sophie, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté: HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AMEILBONNE Bernard, CHANET Florian, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, FUENTES Carmen.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge: COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, FABRE Jean-Louis, Georges Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier: BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté: LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s):

- M. Michel DEGOILLE donne procuration à Mme Michelle STEINERT
- M. Bernard DUCREUX donne procuration à M. Alain LAGRU

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°45
Nombre de délégués présents	45	44
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	46

Accusé de réception en préfedture 063-256300161-20241211-DEL2024-49-DE Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024

Thème: FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-49 : Adoption des tarifs de vente des sacs de collecte des biodéchets

CONSIDÉRANT que le SBA peut fournir des sacs de collecte de biodéchets à la demande, en sus de la dotation de base annuelle (cf délibération redevance spéciale), il convient de fixer les tarifs de vente de sacs de collecte de biodéchets ;

Les demandes de sacs de collecte biodéchets seront facturés au-delà de la dotation de base annuelle. Le Président propose de fixer les tarifs de vente des sacs de collecte des biodéchets comme définis cidessous :

Désignation	TARIF (HT)
Fourniture de sacs en papier kraft d'une capacité d'environ 8 litres	27,80 € HT / les 100 sacs
Fourniture de sacs biodégradables d'une capacité de 60 litres	0,178 € HT / sac
Fourniture de sacs biodégradables d'une capacité de 110 litres	0,244 € HT / sac
Fourniture de housses biodégradables d'une capacité de 120 litres	0,250 € HT / housse
Fourniture de housses biodégradables d'une capacité de 240 litres	0,364 € HT / housse

Ces tarifs seront effectifs à compter du 1er janvier 2025.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification, Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u> : APPROUVE l'ensemble des tarifs de vente des sacs de collecte des biodéchets proposés cidessus.

Article 2 : DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : DÉCIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20241211-DEL2024-49-DE Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20241211-DEL2024-49-DE Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024